

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FORMATION PUBLIQUE
DIRECTION DE LA FORMATION PUBLIQUE

Décret N° 24/570 du 25/06/84
MHPB/DGTFP/DFP.

portant reclassement et nomination de
Monsieur MAROUNGOU SAMBA-SAMBA, Ins-
tituteur de 2^e Echelon des cadres de
la catégorie B hiérarchie I des ser-
vices sociaux (Enseignement)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT

(/ISLS : Vu la Constitution du 8 Juillet 1979
Vu la loi n° 25/60 du 13.II.1960 portant amendement de l'ar-
ticle 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979
Vu la loi n° 15/62 du 3.2.1962 portant statut général des
fonctionnaires de la République Populaire du Congo
Vu l'arrêté n° 2037/FP du 21.6.1963 fixant le règlement sur
la solde des fonctionnaires
Vu le décret n° 62/130/MF du 9.5.1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires ;
Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.1962 fixant la hiérarchi-
sation des diverses catégories des cadres ;

D.G.B. Vu le décret n° 62/197/FP du 5.7.1962 fixant les catégories
et hiérarchies des cadres créés par la loi n° 15/62 du 3.2.62 por-
tant statut général des fonctionnaires
Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.1962 relatif à la nomina-
tion et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
Vu le décret 67/50/FP-BE du 24.2.1967 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires rela-
tifs aux nominations, inscriptions, reconstitutions de carrière et
reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

D.C.F. Vu le décret 64/167/FP-BE du 22.5.74 fixant statut commun
des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
Vu l'arrêté n° 046/PCT-SPCE-DLLAS du 22.II.74 portant appli-
cation des statuts de l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité
Central du Parti Congolais du Travail
Vu le décret n° 79/154 du 4.4.1979 portant nomination du
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
Vu le décret n° 80/620 du 27.12.1980 portant déblocage des
avancements des agents de l'Etat ;
Vu le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des
membres du Conseil des Ministres ;
Vu le décret n° 83/320 du 3.5.1983 portant nomination d'un
membre du Conseil des Ministres
Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.01.1981 au décret n° 80/
644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres du Conseil des
Ministres
Vu le décret n° 81/017 du 26.01.1981 relatif aux intérêts
des Membres du Gouvernement.

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et
remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5.7.62 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

.../...

Vu l'arrêté n° 7852/MEN-DGAS-SP-PI-SI du 19.08.1982 portant promotion des Instituteurs et Institutrices de la Catégorie B, hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) à trois (3) ans au titre de l'année 1981

Vu la décision n° 006/PCT-CC-BP-DIE-ESP du 4.10.1982 mettant certains Instructeurs politiques en Stage de (5) cinq ans à l'Ecole Supérieure du Parti Congolais du Travail.

Vu la lettre n° 21/MEN-DGAS-DPA du 4 janvier 1984 du Directeur du personnel et des affaires administratives transmettant le dossier de l'intéressé

Vu la demande de l'intéressé en date du 12.12.1983

Décrète

ARTICLE 1 : Monsieur MAHCOUNGU SAMBA-SAMBA, Instituteur de 2^e échelon, indice 640 des cadres de la catégorie P hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) en service à Brazzaville titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des sciences sociales et politiques Option : Communisme Scientifique (Session 1983) délivré par l'Ecole Supérieure du Parti près le Comité Central du PCT, est reclassé à la catégorie A, hiérarchie I et nommé professeur de Lycée de 1^{er} échelon, indice 830 ACC=néant

ARTICLE 2 : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 7.12.1983 date effective de reprise de service de l'intéressé à la rentrée scolaire 1983-1984, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo (JORPC) et communiqué partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Education
Nationale

- A. NDINGA-OKA -
Le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale

- Bernard COMBO MATSIONA -

Brazzaville, le 25 JUL 1984

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA -

Le Ministre des Finances

- Itini Ossétoumba LEKOUNDZOU -

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DGB	3
DCF	3
MEN	3
DPA	3
DOSSIERS	3
INTERESSE	1
SGCM/BE	2